

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2007/55**

OBJET : Tableau des effectifs

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45
 Nombre de Conseillers présents : 26
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 32
 Quorum : 23
 Date convocation du Conseil Communautaire : 04/05/2007
 Date d'affichage de la convocation au siège : 04/05/2007
 La séance est ouverte

Le 11 mai de l'année deux mille sept à 18 h 30
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
 à Martillac
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel		M. CONSTANT		LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle			X	MAY Marylène			X
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien			X
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine		M. SOURROUILLE	
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X
FOUSSIER Jean Guy		M. DARRIET		SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X3		
GOUVERNEUR Gérard			X				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant la déclaration de création d'emploi adressée au Centre de Gestion de la Gironde ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

1 - Un poste d'adjoint technique territorial 2° classe

Il est proposé le recrutement au service technique d'un agent dont les missions seront :

- l'entretien des espaces verts de la CCM (Zones d'activité dont la Technopole Montesquieu, Aéroport, ...),
- l'entretien et de propreté des zones d'activité et des voiries et réseaux communautaires
- l'aide aux manifestations (montage/démontage de tentes, manutentions diverses, ...)

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1°) décide de l'ouverture des postes suivants au 01 juin 2007 :

<i>Grade</i>	<i>Nombre</i>	<i>Filière</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Quotité</i>
Adjoint technique territorial 2° classe	1	Technique	C	100 %

2°) autorise Monsieur le Président à pourvoir l'emploi prévu ci-dessus et l'habiliter à effectuer les démarches nécessaires et signer les pièces correspondantes ;

3°) dit que les frais sont prévus au budget 2007.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 11 mai 2007
Le Président,
Christian TAMARELLE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2007/57

OBJET : Budget annexe transports scolaires - DM N° 1 - exercice 2007

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45
 Nombre de Conseillers présents : 26
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 32
 Quorum : 23
 Date convocation du Conseil Communautaire : 04/05/2007
 Date d'affichage de la convocation au siège : 04/05/2007
 La séance est ouverte

Le 11 mai de l'année deux mille sept à 18 h 30
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
 à Martillac
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel		M. CONSTANT		LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle			X	MAY Marylène			X
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien			X
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine		M. SOURROUILLE	
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X
FOUSSIER Jean Guy		M. DARRIET		SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X3		
GOUVERNEUR Gérard			X				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

**Budget Annexe TRANSPORTS SCOLAIRES
DM N° 1 - Exercice 2007**

Vu le budget primitif annexe « Transports Scolaires » voté le 16 février 2007 ;

Vu les radiations intervenant en cours de trimestre entraînant soit le remboursement aux abonnés des sommes prélevés soit l'annulation des factures émises ;

Monsieur le Président propose de réaliser un virement de crédits au budget annexe « Transports Scolaires » - exercice 2007 - de la communauté de communes ;

En conséquence, Monsieur le Président propose d'adopter une décision modificative comme suit :

BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS SCOLAIRES » - Exercice 2007 :

Section de fonctionnement : DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
C/011	C/6156	Maintenance	- 300.00 €
	C/6237	Publications	- 400.00 €
	C/6261	Frais d'affranchissement	- 3 000.00 €
	C/6262	Frais de télécommunications	- 1 000.00 €
	C/6283	Frais de nettoyage des locaux	- 1 000.00 €
	C/6287	Remboursement de frais	+ 4 700.00 €
		TOTAL ...	- 1 000.00 €

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
C/67	C/673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 400.00 €
	C/678	Autres charges exceptionnelles	+ 600.00 €
		TOTAL ...	+ 1 000.00 €

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1. **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à l'exécution de cette décision modificative.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 11 mai 2007
Le Président,
Christian TAMARELLE

OBJET : Subventions aux associations

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/05/2007

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/05/2007

La séance est ouverte

Le 11 mai de l'année deux mille sept à 18 h 30

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel		M. CONSTANT		LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit		M. LAFEYCHIN E	
BOURROUSSE Michèle			X	MAY Marylène			X
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien			X
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine		M. SOURROUIL LE	
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X
FOUSSIER Jean Guy		M. DARRIET		SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X3		
GOUVERNEUR Gérard			X				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2003/19 en date du 11 avril 2003, définissant les critères d'aide aux associations ;

Vu les réunions de la Commission « Actions sociales » ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Les demandes exposées ci-après ayant reçu un avis favorable lors de leur examen par la commission concernée, sont proposées à la validation du Conseil :

<i>Association</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
G.A.L.A.	Création de jardins solidaires	900 €
Les Restos du Coeur	Aménagement terrain	11 000 €

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1°) **décide** de l'attribution de subventions à l'association, au titre de l'exercice 2007, selon le tableau ci-dessus ;

2°) **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement de ladite subvention ;

3°) **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2007 et que les fonds pourront être payés sur deux exercices.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 11 mai 2007
Le Président,
Christian TAMARELLE

OBJET : Promesse synallagmatique de vente à la société MEYNARD

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/05/2007

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/05/2007

La séance est ouverte

Le 11 mai de l'année deux mille sept à 18 h 30

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel		M. CONSTANT		LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle			X	MAY Marylène			X
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien			X
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine		M. SOURROUILLE	
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X
FOUSSIER Jean Guy		M. DARRIET		SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X3		
GOUVERNEUR Gérard			X				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE VENTE A LA SOCIETE MEYNARD

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu ;

Vu l'avis des domaines 2006-274V3778 du 21 novembre 2006 et la délibération du Conseil Communautaire n°2006/90 du 8 décembre 2006 fixant le prix de vente des terrains de l'extension du Site Montesquieu ;

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement Economique » du 15 mars 2006

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Les modalités d'achat puis de commercialisation des terrains du Site Montesquieu ont été définies par les Conseils Communautaires des 19 décembre 2003 et 9 avril 2004. L'acte notarié a été signé par Monsieur le Président le 29 avril 2004. Les parcelles à revendre étant achetées auprès du Conseil Général de la Gironde et les modalités de commercialisation étant désormais précisées, il est possible de procéder à la revente des terrains viabilisés du Site Montesquieu. Dans le cadre de l'extension du Site Montesquieu à Martillac, la Communauté de Communes de Montesquieu propose 27 lots à la commercialisation.

La Société Meynard créée en 1870 et implantée à Bordeaux est spécialisée dans la production et la vente de filets métalliques pour la décoration des bouteilles de vins ainsi que dans le développement et la commercialisation de la gamme de machines de pose de ces habillages. Face à l'automatisation croissante des chaînes d'embouteillage, la production artisanale des filets métalliques et la pose manuelle des ces habillages ont cédé la place au développement et la commercialisation d'une machine de pose de filet métalliques semi-automatique (1200 bouteilles par heure) destinée aux centres d'embouteillage. En 1996, la conception et la commercialisation d'une machine de pose entièrement automatique à cadence élevée a permis le développement du marché dans des proportions considérables, et la Société Meynard est actuellement leader mondial dans son secteur ; cette machine a d'ailleurs obtenu la citation à l'oscar de l'innovation VINITECH 1996. Depuis, la société s'est attachée à améliorer son process de fabrication et ses machines automatiques de pose et a également développé et commercialisé toute une gamme de machines de pose apte à répondre aux besoins du marché. Avec un chiffre d'affaires annuel de 2 000 000 €, la société a un rayonnement international. Elle compte actuellement un effectif de 15 personnes. Elle a sollicité la Communauté de Communes de Montesquieu pour acquérir les lots n° 12,13 et 14 d'environ 15 858 m² extrait de la parcelle 783p en vue d'y implanter 3000 à 4000 m² de bâtiment.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

2. décide

- de vendre ladite parcelle à la Société Meynard ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ;
- d'effectuer cette cession de 15858 m² environ au prix fixé par délibération de 14 € HT le m², soit une recette attendue de 222 012 € HT susceptible de varier en fonction de la contenance exacte définie par le document d'arpentage ;
- de payer la dépense correspondante au Conseil Général de la Gironde, comme prévu à la Convention de partenariat prévoyant les modalités de transfert du Site

3. autorise le Président

- à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents ;
- à missionner un notaire, pour rédiger l'acte ;
- à missionner un géomètre, pour réaliser le document d'arpentage.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 11 mai 2007
Le Président,
Christian TAMARELLE

•

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2007/63

OBJET : Promesse synallagmatique de vente à la société MILLE ET UN REVES

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/05/2007

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/05/2007

La séance est ouverte

Le 11 mai de l'année deux mille sept à 18 h 30

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel		M. CONSTANT		LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle			X	MAY Marylène			X
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien			X
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine		M. SOURROUILLE	
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X
FOUSSIER Jean Guy		M. DARRIET		SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X3		
GOUVERNEUR Gérard			X				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE VENTE A LA SOCIETE MILLE ET UN REVES

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu ;

Vu l'avis des domaines 2006-274V3778 du 21 novembre 2006 et la délibération du Conseil Communautaire n°2006/90 du 8 décembre 2006 fixant le prix de vente des terrains de l'extension du Site Montesquieu ;

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement Economique » du 29 janvier 2007 ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

Les modalités d'achat puis de commercialisation des terrains du Site Montesquieu ont été définies par les Conseils Communautaires des 19 décembre 2003 et 9 avril 2004. L'acte notarié a été signé par Monsieur le Président le 29 avril 2004. Les parcelles à revendre étant achetées auprès du Conseil Général de la Gironde et les modalités de commercialisation étant désormais précisées, il est possible de procéder à la revente des terrains viabilisés du Site Montesquieu. Dans le cadre de l'extension du Site Montesquieu à Martillac, la Communauté de Communes de Montesquieu propose 27 lots à la commercialisation.

La société MILLE ET UN REVES créée en octobre 2000 est agence de conseil en communication interactive (stratégie de communication, création de campagnes publicitaires, plan médias on line...), de marketing direct interactif (création de trafic sur site Web, promotion, lancement de site...), web design (conception graphique...) et développement (interface d'administration...). Elle est actuellement implantée à Pessac (Unitec), Toulouse et possède une domiciliation à Paris. Elle emploie actuellement 11 personnes.

Ses clients sont des professionnels de tous ordres : Auto/moto (Peugeot, Mazda, Yamaha), industrie alimentaire (Danone, Lipton, Orangina, Candia...), grande distribution (Auchan, La Redoute, 3 Suisses, Promod, Cultura, ...), santé (Pfizer, Hôpitaux de Paris, Etablissement français des greffes, ...), médias (TF1, Libération, NRJ), Hi-Tech/TIC (Sagem, France Telecom). La société a connu une forte progression de son activité ces dernières années (+24% entre 2005 et 2006). Afin de répondre à ce fort développement, les dirigeants envisagent de nouveaux recrutements et souhaitent construire environ 500 m² dans un premier temps. Mille et un rêves propose d'acquérir le lot n°3 extrait de la parcelle 783p pour une superficie d'environ 3 009 m².

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

4. décide

- de vendre ladite parcelle à la Société Mille et Un Rêves ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ;
- d'effectuer cette cession de 3009 m² environ au prix fixé par délibération de 14 € HT le m², soit une recette attendue de 42 126 € HT susceptible de varier en fonction de la contenance exacte définie par document d'arpentage ;
- de payer la dépense correspondante au Conseil Général de la Gironde, comme prévu à la Convention de partenariat prévoyant les modalités de transfert du Site

5. autorise le Président

- à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents ;
- à missionner un notaire, pour rédiger l'acte ;
- à missionner un géomètre, pour réaliser le document d'arpentage.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 11 mai 2007
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2007/65

OBJET : Exercice du droit de préemption sur les terrains Perrier à Saucats

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/05/2007

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/05/2007

La séance est ouverte

Le 11 mai de l'année deux mille sept à 18 h 30

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel		M. CONSTANT		LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle			X	MAY Marylène			X
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien			X
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine		M. SOURROUILLE	
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X
FOUSSIER Jean Guy		M. DARRIET		SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X3		
GOVERNEUR Gérard			X				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

Exercice du droit de préemption sur les terrains Perrier à Saucats

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, et L 300-1 ;

Vu la délibération en date du 10 novembre 2004 par laquelle le conseil communautaire a accepté la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain proposé par le Conseil municipal de Saucats sur les parcelles zonées NAY de la Zone d'activités de Migelane au POS approuvé de la commune ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner un bien en date du 27 février 2007 par laquelle Maître Bruno DESPUJOLS, notaire à La Brède, mandataire de Madame Elisabeth Perrier, a signifié à la commune de Saucats la vente de terrains cadastrés section A, lieu-dit Tresputhes, n° 2666 et 2667, pour une contenance totale de 6607 m², moyennant le prix de cent mille euros (100 000 €),

Vu le courrier Du Service des Domaines reçu le 29 mars 2007 estimant que le prix stipulé dans la DIA n'est pas supérieur à la valeur vénale du bien ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Le développement économique étant aujourd'hui l'une des priorités de la communauté de communes de Montesquieu, les objectifs affichés sont d'une part de conserver les entreprises présentes sur le territoire en optimisant le fonctionnement des zones d'activités existantes et d'autre part d'attirer de nouvelles entreprises en mettant à leur disposition des équipements structurants de qualité. La Communauté de Communes de Montesquieu aménage actuellement 10 hectares sur la ZA des Pins Verts à Saucats autour de la zone d'activité existante en vue de commercialiser 26 lots. L'objectif est ici de permettre aux petites entreprises de pouvoir s'implanter à des prix intéressants sur des parcelles de 1 500 à 12 000 m². L'état de pré-commercialisation de cette zone est déjà avancé.

Les terrains objets de la DIA sont situés entre la zone d'activité existante et la zone d'activité en cours d'aménagement. Ainsi, compte tenu de la situation des terrains évoqués ci-dessus, la Communauté de Communes de Montesquieu doit les acquérir.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

6. **exerce** le droit de préemption urbain pour l'acquisition des terrains appartenant Madame Perrier Elisabeth, décrits dans la DIA, à savoir les parcelles cadastrées section A, lieu-dit Tresputhes, n° 2666 et 2667, pour une contenance totale de 6607 m², et à accepter le prix proposé dans la DIA, à savoir cent mille euros (100 000€).
7. **indique** que par suite de cet accord, la vente de terrains au profit de la Communauté de Communes de Montesquieu est considérée comme définitive. Cette vente devra être régularisée conformément aux dispositions des articles R 213-12 et L 213-14 du code de l'urbanisme. L'acte de vente devra donc être signé dans les trois mois à venir et le prix payé dans les six mois à venir,
8. **charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 11 mai 2007
Le Président,
Christian TAMARELLE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2007/67

OBJET : Préservation et valorisation des zones humides des bords de Garonne - Fonds de concours à l'aménagement du site inscrit d'Isle Saint Georges

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45
 Nombre de Conseillers présents : 26
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 32
 Quorum : 23
 Date convocation du Conseil Communautaire : 04/05/2007
 Date d'affichage de la convocation au siège : 04/05/2007
 La séance est ouverte

Le 11 mai de l'année deux mille sept à 18 h 30
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
 à Martillac
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel		M. CONSTANT		LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle			X	MAY Marylène			X
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien			X
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine		M. SOURROUILLE	
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X
FOUSSIER Jean Guy		M. DARRIET		SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard			X				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

Préservation et valorisation des zones humides des bords de Garonne Fonds de concours à l'aménagement du site inscrit d'Isle-Saint-Georges

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2007/43 du 16 février 2007 approuvant le « Plan d'actions pour la préservation et la valorisation des zones humides des bords de Garonne »

Considérant l'avis favorable du bureau,

Le précédent Conseil Communautaire a été l'occasion d'approuver à l'unanimité le « Plan d'actions pour la préservation et la valorisation des zones humides des bords de Garonne ». Au sein de la thématique 7 « Gestion des paysages du bocage » figure l'action T7-4 « Préservation du site inscrit de la petite capitale du bocage ». En effet, Isles-Saint-Georges étant le seul bourg compris dans la zone bocagère, qui plus est le seul site inscrit de la CCM concernant l'ensemble d'un bourg, sa mise en valeur concourt à la valorisation des zones humides des bords de Garonne et répond aux objectifs communautaires. Par ailleurs, elle concourt également à l'aménagement du bassin versant du Sauctas, autre objectif communautaire.

La typicité du lieu s'explique à la fois par la qualité de son bourg ancien et dense qui s'organise le long de son port à l'embouchure du Saucats et également par le caractère inondable du territoire communal, qui a permis de préserver un cadre rural et naturel de grande qualité tout autour du village. Le projet d'aménagement se concentre sur des espaces stratégiques situés au cœur du bourg, de part et d'autre du Saucats : recalibrage des voies, traitement paysager (de la place de l'Eglise, des arrières de la Mairie et de l'espace libre entre place de l'Eglise et lotissement des Gravettes), mise en valeur la salle des Gravettes (salle municipale comprenant locaux associatifs, bibliothèque et restaurant) par la création d'un parvis et d'un petit parc planté qui l'isole du lotissement, réalisation d'une passerelle sur le Saucats (qui permet de relier directement le porche de l'Eglise à la rue du Port et de dissimuler tout un ensemble de canalisations qui traversent le Saucats en aérien), et traitement du bord à quai (calade de pierre, mise en lumière des cales et des perrés).

Les équipements objets de la mise en valeur (bâtiments, voirie place, ...) étant propriété de la commune, la contribution de la CCM passe par l'attribution d'un fonds de concours au maître d'ouvrage de l'opération, la commune de l'Isles-Saint-Georges. En vertu du principe de spécialité, les EPCI ne peuvent intervenir ni en dehors de leur périmètre (spécialité territoriale), ni en dehors des compétences qui leur ont été transférées par les communes (spécialité fonctionnelle). Ce principe a pour corollaire le principe d'exclusivité, en application duquel une commune ne peut plus intervenir sur une compétence qu'elle a transférée à un EPCI. En conséquence, le versement d'un fonds de concours d'un EPCI vers une de ses communes membres apparaîtrait comme une intervention de l'EPCI en dehors du champ de ses compétences. De la même manière, le versement d'un fonds de concours d'une commune membre pour l'exercice d'une compétence transférée de l'EPCI serait contraire au principe d'exclusivité.

Toutefois, la loi du 12 juillet 1999 avait déjà introduit une exception à ces principes en permettant aux EPCI à fiscalité propre de verser des fonds de concours à leurs communes membres pour des équipements « d'intérêt commun ». La loi du 27 février 2002 avait confirmé cette exception en remplaçant toutefois la notion « d'équipements d'intérêt commun » jugée ambiguë par « d'équipements dont l'utilité dépasse manifestement l'intérêt communal ».

La loi du 13 août 2004 a prévu de mettre en place un dispositif juridique unifié pour le versement des fonds de concours entre les EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres. Cette loi prévoit en effet, « qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. » L'équipement concerné doit relever des compétences de la commune et ne pas être dépourvu de tout lien avec les missions de l'EPCI. Il reste de nature exceptionnelle et n'est pas destiné à organiser un nouveau mode de financement.

Le versement de fonds de concours n'est autorisé que dans le cas d'EPCI à fiscalité propre. Par ailleurs, le versement de fonds de concours n'est possible que pour des dépenses afférentes à des équipements, la notion d'équipements incluant la voirie. Enfin, « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

***Le Conseil de Communauté par 28 voix pour et 4 abstentions :
Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi :***

1. **autorise** Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe autorisant le versement d'un fonds de concours à la commune d'Isles-Saint-Georges pour l'aménagement du site inscrit.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le
Le Président,
Christian TAMARELLE

CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS

Entre :

La Communauté de Communes de Montesquieu, représentée par son président en exercice, dûment habilité pour ce faire par délibération du conseil communautaire du 11 mai 2007, n° 2007/

Et

La commune d'Isle Saint Georges, représentée par son maire en exercice, dûment habilité pour ce faire par délibération du conseil municipal en date du 3 mai 2007

Il est convenu ce qui suit :

Preamble

Les dispositions de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, telles que modifiées par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, permettent à une Communauté de Communes de verser, à l'une de ses communes membres, un fonds de concours et ce pour contribuer à la réalisation d'un « équipement », le montant total du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Or, la commune d'Isle Saint Georges, membre de la Communauté de Communes de Montesquieu, envisage aujourd'hui la réalisation de certains travaux sur des bâtiments, voies et terrains de compétence communale.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes de Montesquieu souhaite, sur le fondement des dispositions légales précitées, verser à la commune d'Isle Saint Georges, un fonds de concours en vue de la réalisation desdits travaux.

Sur le plan formel, le versement de fonds de concours doit faire l'objet, conformément aux dispositions de l'article L 5214-16 du CGCT « d'accords concordants », exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné.

En l'espèce, d'un commun accord, la commune et la Communauté de Communes ont décidé de conclure une convention formalisée dont l'objet est de préciser les conditions de versement par la Communauté de Communes de Montesquieu du fonds de concours à la commune d'Isle Saint Georges.

Article 1 - objet de la présente convention

La présente convention a pour objet, en application de l'article L 5214-16 du CGCT, le versement d'un fonds de concours par la Communauté de Communes de Montesquieu à la commune d'Isle Saint Georges, membre de la communauté de communes.

Article 2 - destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la présente convention est de contribuer aux dépenses d'investissement, réalisées par la commune d'Isle Saint Georges, dans le cadre de travaux effectués, sous maîtrise d'ouvrage communale :

Phase 1 :

1.01 Aménagement des abords de la salle des Gravettes

Réalisation de plantation et d'une allée engravée et revêtue pour desservir les arrières du nouveau restaurant.

1.02 Aménagement des abords de l'Eglise

Création d'un accès piéton en calcaire à la salle des Gravettes et plantation d'un double alignement de poiriers à fleurs disposés en équerre autour de la place de l'Eglise.

1.03 Elargissement du pont pour passage piétons

Construction d'une passerelle bois métal entre l'Eglise et la rue du Port en parallèle du pont existant.

1.04 Ragréage des quais et éclairage de la rue du Port

Rejointoiement de moellons calcaire sur le soutènement des quais et mise en valeur de ce soutènement par un éclairage rasant.

1.05 Aménagement de la terrasse de la salle des Gravettes

Réalisation d'un parvis en béton désactivé fermé par un muret de moellons calcaire devant la terrasse.

Phase 2

2.01 Aménagement de la route de Boutric et du parvis devant la Mairie et l'Ecole

Rétrécissement chaussée . Réalisation de trottoirs engravés de part et d'autre
Aménagement parvis + chaussée provisoire

2.02 Aménagement des arrières de l'Eglise et de la Mairie

Réfection de la cour anglaise située derrière la Mairie (banquettes, emmarchements).
Réalisation d'une allée circulaire en béton désactivé pour desservir la place de l'Eglise.

Phase 3

3.01 Aménagement de la place de l'Eglise

Resurfaçage de la place avec réfection d'un revêtement en calcaire.
Assainissement pluvial de surface par un large caniveau en « L » réalisé en pavés de pierres naturelles (granit ou calcaire à préciser).

3.02 Aménagement de surface de la rue du Port

Réfection des bords de quais en béton cyclopéen de pierres naturelles.
Recalibrage de la chaussée et mise en valeur des trottoirs par des revêtements soit de béton désactivé, soit de dallage calcaire récupéré sur le site.

3.03 Revêtement chaussée Route de Boutric et parvis Marie

Les équipements ainsi que les dépenses d'investissement concernées et leur montant, sont précisés dans un tableau annexé à la présente convention.

Article 3 - montant du fonds de concours

Le montant total du fonds de concours visé par la présente convention et versé par la Communauté de Communes de Montesquieu à la commune d'Isle Saint Georges, est fixé à 150.000 €, montant qui n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la présente convention.

Article 4 - modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours, objet de la présente convention, sera versé en trois seule fois à la commune d'Isle Saint Georges, et ce à compter de la date d'acquisition du caractère exécutoire de la présente convention :

- 30% au vu du premier ordre de service des travaux de la première phase
- 30% au vu du premier ordre de service des travaux de la seconde phase
- 40% sur présentation des factures du solde des travaux, au prorata des montants réellement dépensés au cours des trois phases

Article 5 - imputation budgétaire du fonds de concours

Le fonds de concours objet de la présente convention sera imputé en section d'investissement du budget de la Communauté de Communes de Montesquieu au compte 204 « subventions d'équipement versées » et sera enregistrée au compte 131 « subventions d'équipement transférables » du budget de la commune.

Article 6 - durée de la présente convention

La présente convention s'éteindra de plein droit à la date du versement effectif du fonds de concours par la Communauté de Communes de Montesquieu à la commune d'Isle Saint Georges et objet de la présente convention.

Article 7 - litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable du litige.

Fait à Martillac, le

Le Président de la Communauté de
Communes de Montesquieu
Christian TAMARELLE

Le Maire d'Isle Saint Georges
Jean André LEMIRE

Plan de financement prévisionnel

OPERATION	NATURE DES TRAVAUX	Coût H.T. des travaux	CG 33	Région	Réserve Parle- ment	ISG	CCM
1.01	Aménagement des abords de la salle des Gravettes	29 973	12 034			8 970	8 500
1.02	Aménagement des abords de la place de l'église	29 865	11 893			8 986	8 500
1.03	Elargissement du pont pour passage piétons	36 288	16 330	9 072		5 443	5 000
1.04	Réagrèage des quais et éclairage de la rue du port	21 034	7 642	5 258		4 067	4 000
1.05	Aménagement de la terrasse de la salle des Gravettes	39 378	13 460			12 959	12 500
2.01	Aménagement de la route du Boutric et Parvis mairie-école (chaussée provisoire)	88 784	33 141			27 821	27 500
2.02	Aménagement des arrières de l'église (les absides) et de la mairie	39 571	15 747		15 000	4 412	4 000
3.01	Aménagement de la place de l'église	123 502	26 431			48 536	48 000
3.02	Aménagement de surfaces rue du Port	122 254	45 479	30 565		23 105	23 000
3.03	Revêtement de chaussée Route de Bourtic et parvis Mairie	28 162	9 857			9 153	9 000
TOTAL GENERAL		558 811	192 014	44 895	15 000	156 902	150 000

34,36% 8,03% 2,68% 28,08% 26,84%

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2007/69

**OBJET : Partenariat avec la Réserve Naturelle Géologique de Saucats
La Brède**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 25

Nombre de Conseillers présents et représentés : 31

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/05/2007

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/05/2007

La séance est ouverte

Le 11 mai de l'année deux mille sept à 18 h 30

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel		M. CONSTANT		LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle			X	MAY Marylène			X
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien			X
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine		M. SOURROUILLE	
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X
FOUSSIER Jean Guy		M. DARRIET		SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X3		
GOUVERNEUR Gérard			X				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

PARTENARIAT AVEC LA RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE DE SAUCATS LA BREDE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3 « protection et mise en valeur de l'environnement » ;

Vu la délibération n°2005/46 23 septembre 2005 pour la signature d'une convention cadre pour la préservation et la valorisation du site de la Réserve Naturelle Géologique de Saucats La Brède ;

Vu la signature de ladite convention cadre le 14 décembre 2006,

Vu la commission environnement du 14 février 2007,

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Le site de la Réserve Naturelle Géologique de Saucats - La Brède est reconnu comme lieu de référence en termes de connaissance et d'évolution de la géologie à l'échelon départemental, régional et national. Depuis 1982, le site bénéficie du statut protecteur de « réserve naturelle ». La Réserve Naturelle Géologique a pour objectif, outre la protection du patrimoine géologique, de proposer une ouverture au public.

La proposition de partenariat consiste à développer un certain nombre d'activités sur le territoire, selon 4 axes :

- Activités pédagogiques à destination des écoles et des centres de loisirs des 13 communes, ainsi que l'intervention dans les activités du Club Environnement de la CCM. Le public communautaire bénéficie grâce à ce soutien de la CCM de tarifs préférentiels,
- Participation à l'animation et à l'identité du territoire,
- Etude et découverte du patrimoine naturel avec participation à la protection, la gestion et à la valorisation de sites. Dans le cadre de Natura 2000 "Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats" la Réserve a été nommée opérateur et le Président de la CCM, Président du Comité de Pilotage,
- Participation à l'entretien du bassin versant du Saucats par la surveillance et le suivi écologique. Ces actions étant menées depuis 1999 par la Réserve.

La Réserve fournira des données et informations naturalistes et écologiques, ainsi que des photos utilisables par la Communauté de Communes de Montesquieu.

Le montant de la subvention demandée pour l'année 2007 s'élève à 15 000 €.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

9. entérine le projet de partenariat avec la Réserve Naturelle Géologique de Saucats La Brède annexé à la présente délibération et autoriser le Président à signer la convention de partenariat ;

10. dit que les crédits sont inscrits au budget 2007.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 11 mai 2007

Le Président,
Christian TAMARELLE



Réserve Naturelle géologique
SAUCATS - LA BRÈDE



CONVENTION DE PARTENARIAT

- Vu** les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu ;
- Vu** la délibération n° n°2007/28 approuvant le budget primitif 2007;
- Vu** la demande de l'association « Réserve Naturelle Géologique de Saucats La Brède » ;
- Vu** les comptes rendus des réunions de la Commission « Environnement »

Entre

La Communauté de Communes de Montesquieu représentée par son Président, Monsieur Christian TAMARELLE, dûment habilité es-qualité à signer la présente convention, en application d'une délibération du Conseil Communautaire n°2007/ en date du 11 mai 2007,

Et

L'association "Réserve Naturelle Géologique de Saucats La Brède " représentée par son Président, André KLINGEBIEL, dûment habilité

désignée « l'Association » ;

Il est convenu ce qui suit:

PREAMBULE

Consciente que la Réserve est un acteur fondamental du développement local, de l'éducation, de la citoyenneté, de l'éducation populaire, la Communauté de Communes de Montesquieu a souhaité contribuer à son épanouissement.

Présentation de l'association "Réserve Naturelle géologique de Saucats - La Brède"

La Réserve Naturelle Géologique de Saucats - La Brède a été créée en 1982. Elle protège 75 hectares de sites géologiques fossilifères d'une grande importance scientifique et patrimoniale (stratotypes de l'ère tertiaire).

Elle montre des milieux naturels caractéristiques du secteur, et d'une grande richesse (forêts de bords de rivière, forêts de feuillus, zones humides, sources, prairies, etc.).

Elle est gérée par l'Association pour la Réserve Géologique de Saucats - La Brède, dont les buts sont la gestion de la Réserve (musées de sites) et l'animation d'un musée, centre de découverte pédagogique de la géologie.

Cette mission de service public est régie par une convention de gestion signée par le préfet et un plan de gestion approuvé par le ministère chargé de la protection de la nature.

Missions et Activités

En plus de sa mission prioritaire de protection des sites, la Réserve Géologique a une grande activité d'accueil et de sensibilisation du public, qui a commencé en 1991 et ne cesse de se développer.

A ce titre, environ 7000 élèves des Ecoles, Collèges, Lycées, Universités sont accueillis tous les ans.

Des visites pour le grand public sont aussi organisées, et l'aménagement de sentiers de visites libres est en cours.

Un secteur d'activités que la Réserve Géologique développe aussi est un programme de connaissance du milieu naturel (inventaires) et de gestion des espaces naturels, plus particulièrement axés sur les parcelles de la Réserve à acquérir par les collectivités locales.

Personnels salariés et bénévoles

Au niveau de l'emploi au sein de l'Association gestionnaire de la Réserve Géologique, 5 personnes travaillent actuellement, soit un conservateur et 4 animateurs.

L'Association est composée de 130 adhérents : géologues, naturalistes, enseignants, élus, habitants du secteur.

L'ensemble comporte donc des compétences fortes en animation, en pédagogie, en géologie, en sciences naturelles, en gestion de l'environnement.

Activités en partenariat, année 2006

Localement, la Réserve est actuellement subventionnée par la Commune de Saucats et le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Rivière « le Saucats » (jusqu'en 2005) pour un certain nombre d'actions ou d'activités d'intérêt collectif : participation à des manifestations locales, accueil de scolaires, de groupes de jeunes (enfants, adolescents), de groupes d'adultes (randonnées, accueil sur les sites), actions d'entretien, suivi naturaliste, sollicitations diverses...

Le partenariat mis en place en 2004 a permis au public communautaire de bénéficier des prestations pédagogiques suivantes :

Pour l'année scolaire 2005/2006, le bilan final est de 618 scolaires.

- Accueil de scolaires, année 2006/2007 : écoles, collèges et lycées ; 661 bénéficiaires
- Intervention dans le cadre du dispositif « planète précieuse » : 54 élèves (éducation au développement durable, financé par les collectivités et l'ADEME)
- Accueil hors temps scolaire, année 2006/2007 : club environnement, 12 bénéficiaires (3 séquences d'une demi journée), centre de loisirs, 20 bénéficiaires
- Participation à la vie du territoire : promenade découverte du 30 avril 2006 à Saint Morillon, accueil d'étudiants en géographie sur le bocage (Université Bordeaux 3).
- Accueil de public en visite guidée (10 personnes) ou à la maison de la Réserve.

Pour cette année, l'ensemble des collèges est venu (classes de cinquième ou quatrième).

Mise en place en 2005 d'un Plan d'action pour l'acquisition et la valorisation des sites de la Réserve. Un groupe de travail a réuni Conseil Général, Communauté de Communes, Communes et Réserve, dans l'objectif de définir un plan d'action en 5 ans. Le plan d'action a été présenté à Saucats le 14 septembre 2005, avec l'ensemble des partenaires qui interviennent dans le cadre de la gestion de la Réserve.

L'Association a libéré favorablement pour signer la convention cadre lors de son Conseil d'Administration du 20 octobre 2005, et celle-ci a été signée par tous les partenaires le 14 décembre 2006.

Le plan d'action prévoit notamment l'acquisition de parcelles de la Réserve par la Communauté de Communes en 2007, au titre de la protection des zones humides, des paysages et des bords de cours d'eau. La Réserve travaille à la mise en œuvre de ce plan d'action, en participant notamment à la définition des projets opérationnels annuels, aux comités techniques, en travaillant étroitement avec les services de la Communauté de Communes.

Article I - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de formaliser les relations entre la Communauté de Communes de Montesquieu et l'Association ; et l'attribution d'une subvention.

Au titre de la présente convention, l'Association s'engage à réaliser les actions suivantes déclinées selon 4 axes :

↳ Axe 1

Activités pédagogiques à destination des jeunes des 13 communes.

Huitième objectif du Plan de Gestion : accueillir les publics

Le partenariat permettrait aux jeunes des écoles et des centres de loisirs :

- de suivre des animations « découverte géologique de la Réserve ».
Ces animations s'adressent aux jeunes des centres de loisirs, des classes de CE2 à CM2, de collèges et de lycées. Elles fonctionnent depuis 1996.
- de suivre des animations « au fil de l'eau ».
Ces animations s'adressent aux enfants des centres de loisirs, des classes de CE2 à CM2. Elles fonctionnent depuis 2001.
- de recevoir des animateurs à domicile pour d'autres thématiques (l'environnement, la géologie, la rivière proche, etc.).
Ces projets sont mis en place à la demande des enseignants ou des encadrants depuis plusieurs années.
- de participer à des activités mises en place par la Réserve sur le temps du loisir dans le cadre de « clubs environnement 33 », pour lesquels des aides du conseil général de la Gironde sont envisageables dans le cadre de sa politique en faveur de l'éducation à l'environnement et l'éco-citoyenneté. Mise en place du Club en 2005 et pérennisation du projet en 2006 et 2007 avec le collège Rambaud de La Brède.

Le public communautaire adulte bénéficie de tarifs réduits pour les prestations de visites guidées payantes.

↳ Axe 2

Participation à l'animation et à l'identité du territoire

Onzième objectif du Plan de Gestion : participer au développement du territoire

- accueillir des stagiaires des collèges du canton pendant les semaines banalisées de découverte de l'entreprise.
- accueillir des stagiaires habitant la Communauté de Communes de Montesquieu dans le cadre de leur formation si elle concerne les compétences de la Réserve.
La Réserve répond généralement favorablement à ce type de demandes.
- participer à des manifestations, notamment en lien avec l'Office du Tourisme de Montesquieu, dont la Réserve fait partie du Comité de Direction.
- participer ou encadrer des chantiers nature.
- mettre la bibliothèque de la Réserve à disposition
- prêter l'exposition de la Réserve à la demande
- rééditer le guide géologique de la Réserve (sous presse)

- Participer à la communication du territoire : lien avec les services

↳ Axe 3

Etudes et découverte du patrimoine naturel

Douzième objectif du Plan de Gestion : participation à la protection, la gestion et la valorisation d'autres sites

- Diagnostics du patrimoine naturel (géologique, faune, flore) du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu.

- Projets de mise en valeur du patrimoine naturel (panneaux, animations, documents).

Ceci pourrait notamment aboutir à la mise en place d'un réseau de sites géologiques protégés ou mis en valeur (par exemple : stratotype du Burdigalien à Léognan et Martillac, interprétation des falaises de Graves au bord du lac bleu de Léognan, etc.).

- Réponses aux sollicitations concernant l'environnement : études, avis, etc.

Dans ce cadre, participation au comité de pilotage, à des groupes thématiques, au séminaire de restitution dans le cadre de la concertation sur le Plan d'action pour la préservation et la valorisation des zones humides des bords de Garonne.

Participation à la concertation pendant l'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 « Bocage humide de Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans ».

Par ailleurs, l'association gestionnaire de la Réserve a été nommé opérateur pour le site Natura 2000 « Réseau Hydrographique du Gat Mort et du Saucats ». Le Président de la Communauté de Communes est le Président du Comité de Pilotage de la démarche qui prévoit une concertation des acteurs locaux pour la rédaction du Document d'Objectifs. Le travail est en cours (premier comité de pilotage en février et première réunion publique en mars 2007).

Dans ce cadre, le partenariat a permis la mise à disposition par la Communauté de Communes d'un logiciel de Système d'Informations Géographiques, ainsi que des fonds correspondants (cartes, données diffusables). Il est utilisé dans le cadre de Natura 2000 et des observations ou études qui pourront être faites. Le personnel de la Réserve a bénéficié de la formation sur le logiciel choisi (Arc GIS 9).

La Réserve pourra fournir des données et observations naturalistes et géologiques, ainsi que des photos utilisables par la Collectivité.

↳ Axe 4

Participation à la compétence Bassin Versant du Saucats

La Réserve a mis en place en 1999 un partenariat avec le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Rivière Saucats concernant l'entretien des cours d'eau, la surveillance, l'animation le long des sentiers et le suivi écologique. La Communauté de Communes reprenant cette compétence en 2006, il est demandé le maintien du partenariat.

Les missions 2007 peuvent être étendues à l'ensemble des bassins versants qui sont de la compétence de la Communauté de Communes.

Actions réalisées en 2006 :

- Entretien des cours d'eau
- veille
- lutte contre l'espèce végétale invasive *Jussie*,
- dossier sur le démontage d'un pont éboulé sur le Brousteyrot,
- nettoyage de déchets,
- avis et échanges divers avec les services
- dossier pour la réfection d'un ouvrage de protection du gazoduc sur le site du Brousteyrot...

Article II - Engagements réciproques

La Communauté de Communes de Montesquieu s'engage à soutenir l'Association par :

- l'attribution d'une subvention, tel que défini à l'article IV ;
- la promotion de l'Association pour l'objet de la subvention et notamment par le biais de la communication, tel que défini à l'article III ;
- la mise à disposition de moyens matériels, dont les conditions feront l'objet de conventions particulières.

L'Association s'engage à :

- formuler sa demande de subvention par courrier motivé à l'attention du Président, accompagné d'un dossier comprenant : les statuts, le nombre de salariés et d'adhérents, la composition à jour du Conseil d'Administration, un RIB, les derniers comptes approuvés, un document attestant le cas échéant de son affiliation à une Fédération et une présentation détaillée du projet pour lequel la subvention est demandée et son plan de financement détaillé ;
- justifier l'utilisation des subventions reçues, en communiquant après réalisation, les résultats obtenus grâce à l'aide communautaire, son compte de résultat certifié et le rapport d'activité ;
- pratiquer, dans la mesure du possible, des tarifs particuliers pour les adhérents domiciliés sur le territoire communautaire ;
- inviter le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu ou son représentant lors des manifestations principales ;
- informer la Communauté de Communes de Montesquieu de tout évènement d'importance relatif à la situation de l'Association et à l'objet de la convention ;
- respecter ses statuts ;

Article III - Communication

La Communauté de Communes de Montesquieu peut faire connaître sur ses propres supports (site internet, magazine) l'Association et l'objet de la subvention, et proposer à l'Association une aide technique pour l'élaboration de son plan de communication.

L'Association s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels le partenariat de la Communauté de Communes de Montesquieu, au moyen notamment de l'apposition de son logo figurant dans la charte graphique ci-annexée et à les communiquer à la Communauté de Communes de Montesquieu.

Article IV - Montant de la participation et modalités de versement

La participation financière de la Communauté de Communes de Montesquieu prend la forme d'une subvention de 15 000 € versée sur le compte de l'Association.

Le versement s'effectue en deux fois :

- un acompte de 80 % à la signature de la présente convention et au vu du dossier complet de demande de subvention,
- le solde de 20 % après réalisation de l'objet de la présente convention, au vu des documents mentionnés à l'article II.

Article V - Assurance

L'Association souscrit toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité sans que celle de la Communauté de Communes de Montesquieu ne puisse être mise en cause.

Article VI - Validité de la présente convention

Cette convention est consentie et acceptée pour l'année civile au cours de laquelle elle est signée.

En outre, il est précisé qu'à dater du jour de signature de la présente convention, l'Association dispose d'un délai d'un an pour fournir à la Communauté de Communes de Montesquieu les justificatifs permettant le paiement de l'acompte et du solde du montant de la subvention accordée.

Passé ce délai, l'Association ne pourra prétendre au règlement des sommes qui n'auraient pas encore été versées.

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties.

En outre, si l'activité réelle de l'Association est significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention initiale, ou si l'objet de la demande de subvention n'a par la suite plus lieu d'être, la Communauté de Communes de Montesquieu ajustera sa participation financière qui, à l'inverse, ne pourra être réévaluée.

Fait en deux exemplaires à

le

La Communauté de Communes de Montesquieu
Le Président
Christian TAMARELLE

L'Association
Le Président



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2007/71
OBJET : Technicien rivière - demande de subventions

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Conseillers présents et représentés : 31
Quorum : 23
Date convocation du Conseil Communautaire : 04/05/2007
Date d'affichage de la convocation au siège : 04/05/2007
La séance est ouverte

Le 11 mai de l'année deux mille sept à 18 h 30
en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à Martillac
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel		M. CONSTANT		LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		

BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle			X	MAY Marylène			X
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien			X
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine		M. SOURROUILLE	
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X
FOUSSIER Jean Guy		M. DARRIET		SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X3		
GOUVERNEUR Gérard			X				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

TECHNICIEN RIVIERE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu la délibération n°2006/13 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu du 03 février 2006 convenant de recruter un « technicien rivière » ;

Vu la commission environnement du 14 février 2007,

Considérant les soutiens apportés aux collectivités pour l'emploi d'un technicien rivière ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

La Communauté de Communes de Montesquieu assure depuis le 1^{er} janvier 2006 la compétence de gestion des bassins versants du territoire.

Le poste de technicien rivière, dont les missions ont été décrites dans la délibération susvisée, peut être subventionné par le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Régional d'Aquitaine, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et tout autre partenaire potentiel.

Bilan 2006

La première opération est celle visant à mettre en place les outils réglementaires nécessaires à la gestion de cours d'eau non domaniaux : une DIG par cours d'eau (Déclaration d'Intérêt Général). La DIG sur le Saucats a été déposée le 23 novembre 2006 en préfecture, quant au deux autres cours d'eau, un marché a été passé désignant le bureau d'étude GERE A pour rédiger la DIG de l'Eau blanche et le Cabinet « Chênes et roseaux » pour le Gât mort. Les prestataires choisis disposent de 9 mois pour rédiger les DIG : diagnostic du cours d'eau et plan pluriannuel d'action.

Au cours de l'hiver 2006/2007, un chantier d'entretien des berges du Gât Mort a été réalisé. Cette intervention a eu lieu sur les parcelles communales de Cabanac et Villagrains et Saint Selve, sur un linéaire d'environ 1200m. La principale zone de travaux est située à Cabanac sur un linéaire de 800m. Ce chantier s'est déroulé durant 4 semaines sur ce secteur du fait de la réalisation de travaux uniquement manuels. Le cahier des charges interdisait tout engin mécanique motorisé (tracteur, pelleuse...) car le secteur est pourvu d'une grande richesse faunistique et floristique (station à œillet superbe, *Dianthus superbus*). Ainsi, sous couvert des avis de l'ONF et du Conservateur de la Réserve naturelle géologique de Saucats - La Brède, les travaux ont eu lieu à la main et à l'aide d'un débardeur à cheval pour l'enlèvement des obstacles les plus importants.

A par ailleurs été réalisé l'équipement léger de l'écluse de l'Isle St Georges en barrage du Saucats, travaux consistant à sécuriser l'ouvrage en cas de panne électrique afin que les vannes puissent être actionnées manuellement.

Activité 2007

Le premier objectif de cette année 2007 est de faire aboutir chacune des procédures DIG sur chaque bassin versant (participation avec les Chargés d'étude aux diagnostics terrain, suivi des comités de pilotage, concertation, rédaction, ...).

Le contrat de maintenance des écluses de Gutteronde et de l'Isle Saint Georges a été signé avec la Société SOC. Contrat d'une année, renouvelable 2 fois.

L'écluse de Gutteronde fera l'objet d'un diagnostic par le bureau d'Etude SOGREAH. Cette étude permettra d'anticiper tout dysfonctionnement ou problème de stabilité ou infiltration. En fonction des résultats de cette étude, des travaux pourront être inclus dans la programmation pluriannuelle de la DIG de l'Eau Blanche.

La troisième phase de travaux d'entretien de bords de Garonne sera lancée au cours de l'année 2007. Le marché est programmé pour la fin du printemps et les travaux pour septembre/octobre.

Deux études seront réalisées sur le bassin versant du Saucats : étude sur la plaine du Moka et une étude sur la libre circulation des poissons migrateurs.

L'ensemble des travaux prévus dans la DIG du Saucats (entretien des digues existantes, réparation de clapets et porte à flots, réhabilitation de l'Estey Mort, consolidation des berges de l'Estey d'Eyrans...) seront réalisés une fois l'arrêté préfectoral signé.

Enfin, les activités régulières du technicien rivière sont :

- Veille réglementaire
- Mission de surveillance de l'ensemble du bassin versant du canton de La Brède
- Contact régulier avec les partenaires (association de pêche, ONEMA, FD de pêche, propriétaires riverains de cours d'eau, CEMAGREFF, Réserve naturel géologique...)

Il est à la disposition des Maires pour les accompagner dans toute problématique hydraulique, piscicole ou réglementaire ayant trait aux cours d'eau du territoire.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1°) **sollicite** les soutiens correspondants à cet emploi auprès du Conseil Général de la Gironde, du Conseil Régional d'Aquitaine, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de tout autre partenaire potentiel.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 11 mai 2007
Le Président,
Christian TAMARELLE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2007/56

OBJET : Gironde Numérique – désignation des représentants

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45
 Nombre de Conseillers présents : 26
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 32
 Quorum : 23
 Date convocation du Conseil Communautaire : 04/05/2007
 Date d'affichage de la convocation au siège : 04/05/2007
 La séance est ouverte

Le 11 mai de l'année deux mille sept à 18 h 30
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
 à Martillac
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel		M. CONSTANT		LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit		M. LAFEYCHIN E	
BOURROUSSE Michèle			X	MAY Marylène			X
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien			X
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine		M. SOURROUIL LE	
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X
FOUSSIER Jean Guy		M. DARRIET		SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X3		
GOUVERNEUR Gérard			X				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

GIRONDE NUMERIQUE DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Vu les articles L 5211-6 et suivants et L 5721-1 et suivants du CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte Gironde Numérique ci-joint,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2007/37 autorisant l'adhésion au Syndicat Mixte Gironde Numérique,

La Communauté de Communes de Montesquieu a décidé par délibération du 16 février 2007 d'adhérer au Syndicat Mixte départemental Gironde Numérique, suite à la modification statutaire de la CCM pour se doter de la compétence « Aménagement numérique du territoire ».

Au vu des projets de statut de ce futur établissement public local, la CCM devra y être représentée par un membre titulaire et un suppléant.

Le syndicat est administré par un Conseil Syndical, composé de délégués de ses membres. Les délégués sont élus par l'organe délibérant de chaque membre. Chaque EPCI est représenté au Comité Syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant choisis par ces communautés, chaque délégué disposant d'une voix. Les délégués suppléants sont appelés à siéger au Comité avec voix délibérative en cas d'empêchement constaté du délégué titulaire. La durée du mandat de chaque délégué expire lors du renouvellement de l'assemblée délibérante de l'organisme l'ayant désigné. Le Département de la Gironde est majoritaire dans la composition du Comité Syndical. Il dispose de huit sièges. Il est représenté par huit délégués titulaires et quatre délégués suppléants. Les délégués départementaux possèdent chacun six voix. Le Comité Syndical délibère sur les affaires du Syndicat, conformément à l'ordre du jour de chaque réunion.

Il convient donc de désigner les délégués appelés à représenter notre EPCI pour siéger au sein du futur Comité Syndical.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1. **désigne** les représentants de la Communauté de Communes de Montesquieu comme suit :

- titulaire : M. LEMIRE
- suppléant : M. CLAVERIE

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 11 mai 2007
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**N° 2007/58****OBJET : Subventions aux associations**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/05/2007

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/05/2007

La séance est ouverte

Le 11 mai de l'année deux mille sept à 18 h 30en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à MartillacLe Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Daniëlle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel		M. CONSTANT		LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit		M. LAFEYCHIN E	
BOURROUSSE Michèle			X	MAY Marylène			X
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien			X
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine		M. SOURROUIL LE	
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X
FOUSSIER Jean Guy		M. DARRIET		SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X3		
GOUVERNEUR Gérard			X				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2003/19 en date du 11 avril 2003, définissant les critères d'aide aux associations ;

Vu les réunions de la Commission « Equipements scolaires, sportifs, socio-culturels » ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Les demandes exposées ci-après ayant reçu un avis favorable lors de leur examen par la commission concernée, sont proposées à la validation du Conseil :

<i>Association</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
Musi'ska	Organisation festival LEOSKA	2 200 €
Festes baroques en terre des Graves	Organisation festival musique ancienne	4 000 €
USB Basket	Organisation tournoi handisport	500 €
MJC la Tourmaline	Organisation rallye Brédois à vélo	240 €

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1°) **décide** de l'attribution de subventions aux associations, au titre de l'exercice 2007, selon le tableau ci-dessus ;

2°) **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement desdites subventions et notamment les conventions de partenariat formalisant les engagements réciproques ;

3°) **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2007 et que les fonds pourront être payés sur deux exercices.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 11 mai 2007
Le Président,
Christian TAMARELLE

N° 2007/60

**OBJET : Site Montesquieu - autorisation signature d'un avenant
marché de voirie et réseaux divers**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/05/2007

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/05/2007

La séance est ouverte

Le 11 mai de l'année deux mille sept à 18 h 30

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel		M. CONSTANT		LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle			X	MAY Marylène			X
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien			X
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine		M. SOURROUILLE	
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X
FOUSSIER Jean Guy		M. DARRIET		SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X3		
GOUVERNEUR Gérard			X				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

SITE MONTESQUIEU AUTORISATION SIGNATURE D'UN AVENANT MARCHE DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/23 du 9 avril 2004 concernant l'aménagement et la commercialisation du Site Montesquieu.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/80 du 24 septembre 2004 concernant le programme d'animation et de développement économique et notamment l'extension du Site Montesquieu

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2006/38 du 6 avril 2006 autorisant la signature du marché de voirie et réseaux divers pour l'extension du Site Montesquieu,

Vu la réunion de la commission d'appel d'offres du 03 mai 2007 ;

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Développement Economique » du 17 avril 2007 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Dans le cadre de l'aménagement de l'extension du Site Montesquieu en vue de commercialiser 27 lots, un marché de travaux de voirie et de réseaux divers a été attribué à la société PEPERLOT SOBEBO. Ce marché comprend notamment la mise en place de l'éclairage sur la zone. Le changement du type d'éclairage engendre une plus-value d'environ 78 750 € HT sur le marché de travaux initialement prévu. Il y a donc lieu de faire un avenant au marché de travaux de voirie et réseaux divers de l'extension du Site Montesquieu.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

2. **autorise** Monsieur le Président, à signer l'avenant au marché de travaux de voirie et réseaux divers de l'extension du Site Montesquieu ainsi que les dossiers de subventions relatifs à ce dossier ;
3. **autorise** Monsieur le Président, à solliciter les subventions auprès de Département, de la Région et de l'Etat ;
4. **mandate** Monsieur le Président, pour poursuivre toutes les démarches nécessaires ;
5. **précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2007.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 11 mai 2007
Le Président,
Christian TAMARELLE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2007/62

OBJET : Promesse synallagmatique de vente à l'entreprise IMMERSION

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45
 Nombre de Conseillers présents : 26
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 32
 Quorum : 23
 Date convocation du Conseil Communautaire : 04/05/2007
 Date d'affichage de la convocation au siège : 04/05/2007
 La séance est ouverte

Le 11 mai de l'année deux mille sept à 18 h 30
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
 à Martillac
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel		M. CONSTANT		LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle			X	MAY Marylène			X
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien			X
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine		M. SOURROUILLE	
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X
FOUSSIER Jean Guy		M. DARRIET		SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X3		
GOUVERNEUR Gérard			X				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE VENTE A L'ENTREPRISE IMMERSION

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu ;

Vu l'avis des domaines 2006-274V3778 du 21 novembre 2006 et la délibération du Conseil Communautaire n°2006/90 du 8 décembre 2006 fixant le prix de vente des terrains de l'extension du Site Montesquieu ;

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement Economique » du 17 avril 2007 ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

Les modalités d'achat puis de commercialisation des terrains du Site Montesquieu ont été définies par les Conseils Communautaires des 19 décembre 2003 et 9 avril 2004. L'acte notarié a été signé par Monsieur le Président le 29 avril 2004. Les parcelles à revendre étant achetées auprès du Conseil Général de la Gironde et les modalités de commercialisation étant désormais précisées, il est possible de procéder à la revente des terrains viabilisés du Site Montesquieu. Dans le cadre de l'extension du Site Montesquieu à Martillac, la Communauté de Communes de Montesquieu propose 27 lots à la commercialisation.

La société IMMERSION créée en 1994 est spécialisée dans la fourniture de solutions complètes dans le domaine de la réalité virtuelle et de la simulation virtuelle. Experte dans son domaine, l'entreprise a basé sa stratégie de développement sur une veille technologique importante, afin de proposer une gamme composée des meilleurs produits du moment. Immersion est présente dans les principaux marchés suivants : éducation, recherche, aéronautique, défense, architecture, génie civil. Le département de Recherche et Développement de la société a maintenant deux années d'existence. Il revêt une importance croissante dans l'évolution de la société, tant en termes de chiffre d'affaires que d'effectifs. L'entreprise travaille en partenariat avec la DRIRE, le Conseil régional, OSEO-ANVAR et l'INRIA. Ses clients sont en autres EADS Aérospatiale, EADS Airbus, CNES, CEA, IFREMER, THALES, INRETS, GIAT Industrie, DCN Brest, DASSAULT Aviation, France Télécom, Ecole des Mines, SNCF, soit près de 1000 clients basés sur les territoires français, anglais, espagnol, norvégien et algérien. Actuellement implantée à Bordeaux Bastide (antennes à Nantes, Paris, Aix en Provence, et récemment à Lyon), l'entreprise emploie 12 personnes hautement qualifiées et envisage de délocaliser l'activité de Recherche et Développement sur le site Montesquieu, afin de lui permettre un développement pérenne et ainsi donner un réel avantage stratégique à la société. La société a connu une forte progression de son activité depuis 1994 (de 85 200 € à 3,7 millions d'euros). Afin de répondre à ce fort développement, le dirigeant envisage de nouveaux recrutements et souhaitent construire environ 200m² dans un premier temps. Immersion propose d'acquérir le lot n°15 extrait de la parcelle cadastrée 783p pour une superficie d'environ 8664 m².

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

11. décide

- de vendre ladite parcelle à la Société Immersion ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ;
- d'effectuer cette cession de 8664 m² environ au prix fixé par délibération de 14 € HT le m², soit une recette attendue de 121 296 € HT susceptible de varier en fonction de la contenance exacte définie par le document d'arpentage ;
- de payer la dépense correspondante au Conseil Général de la Gironde, comme prévu à la Convention de partenariat prévoyant les modalités de transfert du Site

12. autorise le Président

- à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents ;
- à missionner un notaire, pour rédiger l'acte ;
- à missionner un géomètre, pour réaliser le document d'arpentage.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 11 mai 2007
Le Président,
Christian TAMARELLE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2007/64**

**OBJET : Autorisations de dépôt des permis de construire sur
l'extension du Site Montesquieu**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45
 Nombre de Conseillers présents : 26
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 32
 Quorum : 23
 Date convocation du Conseil Communautaire : 04/05/2007
 Date d'affichage de la convocation au siège : 04/05/2007
 La séance est ouverte

Le 11 mai de l'année deux mille sept à 18 h 30
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
 à Martillac
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel		M. CONSTANT		LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle			X	MAY Marylène			X
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien			X
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine		M. SOURROUILLE	
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X
FOUSSIER Jean Guy		M. DARRIET		SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X3		
GOUVERNEUR Gérard			X				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

Autorisations de dépôt des permis de construire sur l'extension du Site Montesquieu

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, et notamment des compétences obligatoires dont le développement économique.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2003/64 du 19 décembre 2003 concernant la convention avec le Département prévoyant le transfert du Site Montesquieu à la Communauté de Communes de Montesquieu ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu ;

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement Economique » du 17 avril 2007 ;

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 3 mai 2007 ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

Dans le cadre de l'extension du Site Montesquieu à Martillac, la Communauté de Communes de Montesquieu propose 27 lots à la commercialisation. Aujourd'hui, plusieurs contacts ont été pris avec des entreprises qui souhaitent s'implanter. Une délibération du Conseil Communautaire est prise pour autoriser le Président à signer un compromis pour chaque vente.

Néanmoins, la Communauté de Communes de Montesquieu, en tant que propriétaire de ces parcelles, peut autoriser les candidats à l'implantation à déposer leur permis de construire avant la signature d'un acte notarié et avant la validation du Conseil Communautaire, sous réserve de l'avis favorable de la commission Développement Economique.

Cette solution peut prendre la forme d'une signature d'une promesse unilatérale d'achat avec autorisation de dépôt de permis de construire par la Communauté de Communes.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

6. **autorise** Monsieur le Président à signer les autorisations nécessaires permettant aux entreprises souhaitant s'implanter sur l'extension du Site Montesquieu de déposer leur permis de construire sur l'extension du Site Montesquieu avant la signature d'un compromis de vente.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 11 mai 2007
Le Président,
Christian TAMARELLE



OBJET : Marché de voirie 2^{ème} tranche de la zone d'activité de Calens à Beautiran

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45
 Nombre de Conseillers présents : 26
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 32
 Quorum : 23
 Date convocation du Conseil Communautaire : 04/05/2007
 Date d'affichage de la convocation au siège : 04/05/2007
 La séance est ouverte

Le 11 mai de l'année deux mille sept à 18 h 30
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
 à Martillac
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel		M. CONSTANT		LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle			X	MAY Marylène			X
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien			X
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine		M. SOURROUILLE	
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X
FOUSSIER Jean Guy		M. DARRIET		SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X3		
GOUVERNEUR Gérard			X				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

MARCHE DE VOIRIE - 2EME TRANCHE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE CALENS A BEAUTIRAN

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaires ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/80 du 24 septembre 2004 concernant la rénovation des zones d'activité d'intérêt communautaire dont la zone d'activité de Calens ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2006/45 du 6 avril 2006 concernant le marché de voirie 1^{ère} tranche de la zone d'activité de Calens à Beautiran ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Développement Economique » du 17/04/07;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

L'état des chaussées de la zone d'activité de Calens à Beautiran nécessitant d'importants travaux de voirie (déformations en profil en long de 50 à 80 cm par endroits à cause des tassements différentiels du fait de la putréfaction de résidus sous chaussée), la Communauté de Communes de Montesquieu a réalisé une première tranche de travaux entre la RD 1113 et la station de refoulement des eaux usées afin de sécuriser en premier lieu la sortie de la zone.

Conformément au Plan pluriannuel d'investissements de voirie, il convient désormais d'aménager la seconde tranche, en créant notamment un giratoire en fond de zone.

Ces travaux communautaires s'accompagnent d'aménagements de la part des entreprises présentes avec notamment l'extension de l'Intermarché, la rénovation de la station service, ainsi que l'extension de l'entreprise Paetzold. Par ailleurs, de nouvelles entreprises s'installent : ...

Le montant prévisionnel des travaux de cette seconde tranche est de 185 059 € HT

Les modalités techniques de ce marché ont été précisées en Commission «Développement économique ».

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

7. **décide** de lancer le marché d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour réaliser la deuxième tranche de la remise en état de la voirie de la zone d'activité de Calens à Beautiran ;
8. **autorise** Monsieur le Président, à signer le marché, après réunion de la Commission d'Appel d'Offres, avec l'entreprise retenue, tous documents relatifs à ce dossier et les éventuels avenants au marché dans la limite de 5 % du montant initial et dans le respect de l'enveloppe ainsi qu'à solliciter des subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat.
9. **mandate** Monsieur le Président pour poursuivre toutes les démarches nécessaires,
10. **précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2007.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 11 mai 2007
Le Président,
Christian TAMARELLE



OBJET : Bassins versants et bords de Garonne - programmation 2007

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45
 Nombre de Conseillers présents : 25
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 31
 Quorum : 23
 Date convocation du Conseil Communautaire : 04/05/2007
 Date d'affichage de la convocation au siège : 04/05/2007
 La séance est ouverte

Le 11 mai de l'année deux mille sept à 18 h 30
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
 à Martillac
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel		M. CONSTANT		LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle			X	MAY Marylène			X
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien			X
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine		M. SOURROUILLE	
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X
FOUSSIER Jean Guy		M. DARRIET		SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X3		
GOUVERNEUR Gérard			X				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

BASSINS VERSANTS ET BORDS DE GARONNE - PROGRAMMATION 2007 -

Vu le décret n° 93 - 1182 du 21 octobre 1993 ; art. L.221-7 article du Code de l'Environnement ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Environnement du 14 février 2007 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la gestion hydraulique des bassins versants et l'aménagement paysager des bords de Garonne ont été transférés à la CCM. Aussi, il convient de se doter d'une politique cohérente en matière de maîtrise des risques, en particulier inondation, de travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques, de mise en valeur de ce patrimoine sur du long terme.

Pour ce qui concerne **les Bords de Garonne**, la CCM poursuit la programmation des travaux d'entretien mise en place par l'ancien syndicat qui, suite à un diagnostic, prévoyait un plan d'intervention sur 5 années. Ces travaux de végétalisation permettent l'entretien régulier des bords de Garonne afin de gérer au mieux la ripisylve et les embâcles, mais ils permettent aussi d'empêcher la colonisation des digues les plus proches des berges par la végétation ligneuse.

Sur le bassin versant du **Saucats**, le dossier de DIG a été déposé en Préfecture au mois de novembre 2006. Les travaux, entretiens et études issus de la programmation prévisionnelle 2007, pourront être réalisés après approbation du dossier. Les tableaux ci-dessous reprennent à titre indicatif les actions préconisées dans une première tranche d'intervention. Les modalités de planning de réalisation et de financement des différentes opérations seront étudiées indépendamment.

Commune	Travaux	Cours d'eau	Tranche / Lieu dit	Linéaire quantité	Montant HT
Saint Médard d'Eyrans	Mise en place de bassin de rétention / dessableur	Ruisseau des Rosiers	Chemin des Brouilleaux	3 600 m3	70 000 €
Isle Saint Georges	Protection de digues existantes en régime non domanial	Ruisseau du Saint Médard	Le Brésil / La Vacherie	85 ml	39 900 €
Saint Médard d'Eyrans	Recréation d'un chenal d'étiage	Estey Mort	En aval de la voie SNCF	300 ml	2 200 €
Saint Médard d'Eyrans	Restauration d'un déversoir de crue	Saucats	En amont de la voie SNCF	-	12 100 €
Saint Médard d'Eyrans	Restauration d'un mur	Entre l'Estey Mort et le Martillac	sous le pont SNCF	-	14 500 €
Isle Saint Georges	Restauration des portes à flot	Rouille de Boutric	Le Brésil / La Vacherie	-	10 000 €
Saucats, Isle Saint Georges et Ayguemorte	Analyses physico chimiques et biologiques	Saucats	en amont de Saucats et d'Isle Saint Georges	2 / an	2 400 €
Montant travaux					151 100 €
Total HT (divers honoraires inclus)					175 000 €
Etudes		Cours d'eau	Tranche / Lieu dit	Montant HT	
Franchissabilité piscicole du Saucats		Saucats		10 000 €	
Plaine du Moka		Saucats	La Blancherie, Moka, la Fontaine, Charamel	10 000 €	
Commune	Travaux	Cours d'eau	Tranche / Lieu dit	Linéaire	Montant HT
Isle Saint Georges et	Entretien digue domaniale	Berges de Garonne	de l'usine BMI au lieu dit le Grand	6 447 mlb	12 000 €

Beautiran		Brésil	
Isle Saint Georges, Ayguemorte et Saint Médard d'Eyrans : entretien digue non domaniale	Saucats	de la voie SNCF à l'embouchure avec la Garonne	5 200 mlb
	Estey Mort	de la voie SNCF à la rouille de Verderas	3 526 mlb
		Total HT	12 000 €

Le bassin versant de l'Eau Blanche ne présente pas de programmation définie pour les travaux 2007. L'étude pour la programmation pluriannuelle et la DIG confiée au bureau d'études Géréea est en cours d'élaboration et sera déposée à l'automne 2007. Toutefois, pour ce qui concerne la porte de Guitteronde, le diagnostic de son ancrage et sa stabilité sont en cours de réalisation. D'éventuels travaux pourront être engagés si des problèmes de stabilité mettaient en péril l'ouvrage.

Pour le bassin versant du Gât Mort, l'étude pour la programmation pluriannuelle et la DIG confiée au bureau d'études Chênes et Roseaux est en cours d'élaboration et sera déposée à l'automne 2007.

On rappellera que la D.I.G est une procédure qui permet aux collectivités publiques d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence visant l'aménagement et la gestion des eaux. Lorsque la collectivité (maître d'ouvrage public) réalise des travaux en propriété privée, il est indispensable, avant toute intervention, que le caractère d'intérêt général soit prononcé, tous les travaux de restauration et/ou d'entretien réalisés sur des parcelles privées nécessitent au préalable la mise en place de conventions particulières à chaque intervention ou d'une D.I.G. Au demeurant, l'article L215-2 du Code de l'Environnement rappelle les propriétés et droit du propriétaire riverain : « *Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire. Chaque riverain a le droit de prendre, dans la partie du lit qui lui appartient, tous les produits naturels et d'en extraire de la vase, du sable et des pierres, à la condition de ne pas modifier le régime des eaux et d'en exécuter l'entretien conformément à l'article L. 215-14* ». L'article L215-14 du même code en précise les devoirs notamment en termes d'entretien régulier du cours d'eau : « *le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives* ». Prescriptions complétées par l'article L215-15 du même code : « *Si le propriétaire ne s'acquitte pas de l'obligation d'entretien régulier qui lui est faite par l'article L. 215-14, la commune, le groupement de communes ou le syndicat compétent, après une mise en demeure restée infructueuse à l'issue d'un délai déterminé dans laquelle sont rappelées les dispositions de l'article L. 435-5, peut y pourvoir d'office à la charge de l'intéressé. Le maire ou le président du groupement ou du syndicat compétent émet à l'encontre du propriétaire un titre de perception du montant correspondant aux travaux exécutés. Il est procédé au recouvrement de cette somme au bénéfice de la commune, du groupement ou du syndicat compétent, comme en matière de créances de l'Etat étrangères à l'impôt et au domaines* ».

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1°) **autorise** Monsieur le Président à faire réaliser les travaux présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence;

2°) **sollicite** les subventions correspondantes auprès du Conseil Général de la Gironde, du Conseil Régional d'Aquitaine, de l'Agence de l'Eau et autres partenaires potentiels.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 11 mai 2007
Le Président,
Christian TAMARELLE



<p>DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 2007/70 OBJET : Subvention à la MJC La Tourmaline dans le cadre du club environnement</p>
--

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 25

Nombre de Conseillers présents et représentés : 31

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/05/2007

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/05/2007

La séance est ouverte

Le 11 mai de l'année deux mille sept à 18 h 30

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danièle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel		M. CONSTANT		LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit		M. LAFEYCHIN E	
BOURROUSSE Michèle			X	MAY Marylène			X
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien			X
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	

DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine		M. SOURROUIL LE	
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X
FOUSSIER Jean Guy		M. DARRIET		SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X3		
GOUVERNEUR Gérard			X				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

° 2007/70

SUBVENTION à la Maison des Jeunes et de la Culture « La Tourmaline » dans le cadre du Club Environnement

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2003/19 en date du 11 avril 2003, définissant les critères d'aide aux associations ;

Vu la commission environnement du 14 février 2007,

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

La Maison des Jeunes et de la Culture « La Tourmaline » située sur la commune de La Brède a été créée en 1994. Elle est adhérente à la Fédération Française des MJC et a reçu l'agrément Education Populaire.

Le projet « Environnement » de la Tourmaline s'intègre dans le projet du Club Environnement de la Communauté de Communes. L'animation proposée a pour objectif de responsabiliser les jeunes face à leur environnement au travers de thèmes choisis, dans le respect des équilibres de la nature et des personnes, et de leur faire découvrir ainsi leur rôles et responsabilités dans la société que ce soit à titre individuel ou collectif.

Le thème identifié pour 2007 est : l'eau. Les interventions de la MJC La Tourmaline seront déclinées selon 3 axes, « eau et plantes », « eau et animaux aquatiques », « propriétés de l'eau et déplacement d'animaux aquatiques ».

Le montant de la subvention demandée pour l'année 2007 s'élève à 635 €.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1°) décide de l'attribution d'une subvention à la MJC « La Tourmaline », d'un montant de 635 € au titre de l'exercice 2007;

2°) autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement de la subvention et notamment la convention de partenariat formalisant les engagements réciproques ;

3°) dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2007 et que les fonds pourront être payés sur deux exercices.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 11 mai 2007
Le Président,
Christian TAMARELLE



CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS

Entre :

La Communauté de Communes de Montesquieu, représentée par son président en exercice, dûment habilité pour ce faire par délibération du conseil communautaire du 11 mai 2007, n° 2007/67

Et

La commune d'Isle Saint Georges, représentée par son maire en exercice, dûment habilité pour ce faire par délibération du conseil municipal en date du 3 mai 2007

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Les dispositions de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, telles que modifiées par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, permettent à une Communauté de Communes de verser, à l'une de ses communes membres, un fonds de concours et ce pour contribuer à la réalisation d'un « équipement », le montant total du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Or, la commune d'Isle Saint Georges, membre de la Communauté de Communes de Montesquieu, envisage aujourd'hui la réalisation de certains travaux sur des bâtiments, voies et terrains de compétence communale.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes de Montesquieu souhaite, sur le fondement des dispositions légales précitées, verser à la commune d'Isle Saint Georges, un fonds de concours en vue de la réalisation desdits travaux.

Sur le plan formel, le versement de fonds de concours doit faire l'objet, conformément aux dispositions de l'article L 5214-16 du CGCT « d'accords concordants », exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné.

En l'espèce, d'un commun accord, la commune et la Communauté de Communes ont décidé de conclure une convention formalisée dont l'objet est de préciser les conditions de versement par la Communauté de Communes de Montesquieu du fonds de concours à la commune d'Isle Saint Georges.

Article 1 - objet de la présente convention

La présente convention a pour objet, en application de l'article L 5214-16 du CGCT, le versement d'un fonds de concours par la Communauté de Communes de Montesquieu à la commune d'Isle Saint Georges, membre de la communauté de communes.

Article 2 - destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la présente convention est de contribuer aux dépenses d'investissement, réalisées par la commune d'Isle Saint Georges, dans le cadre de travaux effectués, sous maîtrise d'ouvrage communale :

Phase 1 :

1.01 Aménagement des abords de la salle des Gravettes

Réalisation de plantation et d'une allée engravée et revêtue pour desservir les arrières du nouveau restaurant.

1.02 Aménagement des abords de l'Eglise

Création d'un accès piéton en calcaire à la salle des Gravettes et plantation d'un double alignement de poiriers à fleurs disposés en équerre autour de la place de l'Eglise.

1.03 Elargissement du pont pour passage piétons

Construction d'une passerelle bois métal entre l'Eglise et la rue du Port en parallèle du pont existant.

1.04 Ragréage des quais et éclairage de la rue du Port

Rejointoiement de moellons calcaire sur le soutènement des quais et mise en valeur de ce soutènement par un éclairage rasant.

1.05 Aménagement de la terrasse de la salle des Gravettes

Réalisation d'un parvis en béton désactivé fermé par un muret de moellons calcaire devant la terrasse.

Phase 2

2.01 Aménagement de la route de Boutric et du parvis devant la Mairie et l'Ecole

Rétrécissement chaussée . Réalisation de trottoirs engravés de part et d'autre

Aménagement parvis + chaussée provisoire

2.02 Aménagement des arrières de l'Eglise et de la Mairie

Réfection de la cour anglaise située derrière la Mairie (banquettes, emmarchements).

Réalisation d'une allée circulaire en béton désactivé pour desservir la place de l'Eglise.

Phase 3

3.01 Aménagement de la place de l'Eglise

Resurfaçage de la place avec réfection d'un revêtement en calcaire.

Assainissement pluvial de surface par un large caniveau en « L » réalisé en pavés de pierres naturelles (granit ou calcaire à préciser).

3.02 Aménagement de surface de la rue du Port

Réfection des bords de quais en béton cyclopéen de pierres naturelles.

Recalibrage de la chaussée et mise en valeur des trottoirs par des revêtements soit de béton désactivé, soit de dallage calcaire récupéré sur le site.

3.03 Revêtement chaussée Route de Boutric et parvis Marie

Les équipements ainsi que les dépenses d'investissement concernées et leur montant, sont précisés dans un tableau annexé à la présente convention.

Article 3 - montant du fonds de concours

Le montant total du fonds de concours visé par la présente convention et versé par la Communauté de Communes de Montesquieu à la commune d'Isle Saint Georges, est fixé à 150.000 €, montant qui n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la présente convention.

Article 4 - modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours, objet de la présente convention, sera versé en trois fois à la commune d'Isle Saint Georges, et ce à compter de la date d'acquisition du caractère exécutoire de la présente convention :

- 30% au vu du premier ordre de service des travaux de la première phase
- 30% au vu du premier ordre de service des travaux de la seconde phase
- 40% sur présentation des factures du solde des travaux, au prorata des montants réellement dépensés au cours des trois phases

Article 5 - imputation budgétaire du fonds de concours

Le fonds de concours objet de la présente convention sera imputé en section d'investissement du budget de la Communauté de Communes de Montesquieu au compte 204 « subventions d'équipement versées » et sera enregistrée au compte 131 « subventions d'équipement transférables » du budget de la commune.

Article 6 - durée de la présente convention

La présente convention s'éteindra de plein droit à la date du versement effectif du fonds de concours par la Communauté de Communes de Montesquieu à la commune d'Isle Saint Georges et objet de la présente convention.

Article 7 - litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable du litige.

Fait à Martillac, le

Le Président de la Communauté de
Communes de Montesquieu
Christian TAMARELLE

Le Maire d'Isle Saint Georges
Jean André LEMIRE

Plan de financement prévisionnel

OPERATION	NATURE DES TRAVAUX	Coût H.T. des travaux	CG 33	Région	Réserve Parle- ment	ISG	CCM
1.01	Aménagement des abords de la salle des Gravettes	29 973	12 034			8 970	8 500
1.02	Aménagement des abords de la place de l'église	29 865	11 893			8 986	8 500
1.03	Elargissement du pont pour passage piétons	36 288	16 330	9 072		5 443	5 000
1.04	Réagréage des quais et éclairage de la rue du port	21 034	7 642	5 258		4 067	4 000
1.05	Aménagement de la terrasse de la salle des Gravettes	39 378	13 460			12 959	12 500
2.01	Aménagement de la route du Boutric et Parvis mairie-école (chaussée provisoire)	88 784	33 141			27 821	27 500
2.02	Aménagement des arrières de l'église (les absides) et de la mairie	39 571	15 747		15 000	4 412	4 000
3.01	Aménagement de la place de l'église	123 502	26 431			48 536	48 000
3.02	Aménagement de surfaces rue du Port	122 254	45 479	30 565		23 105	23 000
3.03	Revêtement de chaussée Route de Bourtic et parvis Mairie	28 162	9 857			9 153	9 000
	TOTAL GENERAL	558 811	192 014	44 895	15 000	156 902	150 000

34,36% 8,03% 2,68% 28,08% 26,84%